



PROCÈS-VERBAL N°16 RÉUNION DU MERCREDI 6 FÉVRIER 2019

La séance débute à 13 heures.

Membres présents :	Membres excusés :
Franck CHIPOUKA	Christophe JAMES
Millienna MACIEL FILHO	Djibryll CEDIA
Jacqueline ATTICOT	Kaël MAM-LAM-FOUCK
Stève JEAN-MARIE	Faustine MENDES DOS SANTOS
Maryska ALFRED	

Ordre du jour :

- Enregistrement du courrier
- Enregistrement des feuilles de match et des résultats
- Feuille(s) de matchs manquante(s)
- Réserves, réclamations, évocations
- Licence(s) manquante(s)

Les décisions et sanctions ci-dessous du procès-verbal sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel de la ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La commission demande à la CRA de bien vouloir rappeler aux arbitres qu'en cas de réserve, de retenir les pièces d'identités non-officielles et de les transmettre à la ligue de football de la Guyane dans les 24 heures.

Il leur est demandé de signaler sur la feuille de match ou au moyen d'un rapport lorsqu'une équipe présente la licence des saisons précédentes comme pièce d'identité.

ENREGISTREMENT DU COURRIER

LE DÉPARTEMENT FUTSAL TIENT À RAPPELER À L'ENSEMBLE DES CLUBS QUE LA COMMISSION SE RÉUNIT TOUS LES MERCREDIS À PARTIR DE 13HEURES ET QUE TOUTES LES DEMANDES SONT TRAITÉES EN COMMISSION.

À CE TITRE, IL CONVIENDRAIT QUE TOUTES LES DEMANDES ARRIVENT EN TEMPS ET EN HEURE AFIN QU'ELLES SOIENT TRAITÉES DANS LES DÉLAIS.

- Courriers du club RUBAN NOIR concernant le non-respect de la charte Ethique du Football.
 - **Réponse :** La commission transmet le dossier à la commission compétente.
- Courrier du club MONTJOLY FUTSAL CLUB concernant le match de Régional 2, le 23/01/2019 ASC JOB / MONTJOLY FUTSAL CLUB.
 - **Réponse :** Le dossier sera traité dans le présent PV.

ENREGISTREMENT DES FEUILLES DE MATCH ET DES RÉSULTATS

12^e journée du championnat futsal Régional 2 :

Date	Jnée	Domicile	Résultat		Extérieur	Observations
06/01/2019	12e	AS ETOILE DE MATOURY	≠	≠	MANA FUTSAL CLUB	Equipe AS ETOILE DE MATOURY Nombre de joueurs insuffisants.

1/8 DE FINALE COUPE DE GUYANE SENIORS :

Date	Jnée	Domicile	Résultat		Extérieur	Observations
13/01/2019	1/8	AS MORTIN	6	5	ASC GOLDENS STARS	
13/01/2019	1/8	ASC CCIG	2	4	AS ETOILE DE MATOURY	

12^e journée du championnat futsal Régional 1 :

Date	Jnée	Domicile	Résultat		Extérieur	Observations
18/01/2019	12e	FC FAMILY	5	6	DIALYZ TEAM	
20/01/2019	12e	AS ETOILE DE MATOURY	3	5	MONTJOLY FC	Déposée le 06/02/2019
20/01/2019	12e	ASC CCIG	4	11	ASC LATE ROUJ	
20/01/2019	12e	AASK	6	2	FC BIG STARS	
20/01/2019	12e	NST51 FUTSAL	6	5	ASC KOUTE MO	Déposée le 21/01/2019

12^e journée du championnat futsal Féminin :

Date	Jnée	Domicile	Résultat		Extérieur	Observations
16/01/2019	12 ^e	AS ETOILE DE MATOURY	2	1	FAMILY FC	Déposée le 18/01/2019
16/01/2019	12e	ASC THEMIRE	9	1	NEWS BLACK	Déposée le 17/01/2019
20/01/2019	12e	AS ASEKA	2	3	MONTJOLY FC	Déposée le 23/01/2019
20/01/2019	12e	NST51 FUTSAL	0	1	YANA SPORT ELITE	Déposée le 21/01/2019

13^e journée du championnat futsal Régional 2 :

Date	Jnée	Domicile	Résultat		Extérieur	Observations
20/01/2019	13 ^e	MANA FUTSAL CLUB	4	3	ASC GOLDEN STARS	Déposée le 23/01/2019
20/01/2019	13 ^e	MONTJOLY FC	2	1	AS ETOILE DE MATOURY	Déposée le 21/01/2019
20/01/2019	13 ^e	ASC JOB	6	4	YANA SPORT ELITE	Déposée le 21/01/2019
20/01/2019	13 ^e	AS MORTIN	5	1	REAL GUIANA	Déposée le 21/01/2019

9^e journée du championnat futsal Vétérans :

Date	Jnée	Domicile	Résultat		Extérieur	Observations
20/01/2019	9 ^e	FC BIG STARS	2	6	ASC CCIG	Déposée le 21/01/2019
20/01/2019	9 ^e	ASC LATE ROUJ	6	1	AS MORTIN	Déposée le 21/01/2019
20/01/2019	9 ^e	NEWS BLACK	4	3	FC FAMILY	Déposée le 22/01/2019
20/01/2019	9 ^e	MONTJOLY FC	0	6	FCBM	Déposée le 21/01/2019

10^e journée du championnat futsal Vétérans :

Date	Jnée	Domicile	Résultat		Extérieur	Observations
27/01/2019	10 ^e	ASC LATE ROUJ	4	5	MONTJOLY FC	Déposée le 28/01/2019
27/01/2019	10 ^e	FC BIG STAR	0	4	NEWS BLACK	Déposée le 29/01/2019
24/01/2019	10 ^e	ASC CCIG	5	4	FC FAMILY	Déposée le 25/01/2019
27/01/2019	10 ^e	AS MORTIN	1	8	FCBM	Déposée le 29/01/2019

14^e journée du championnat futsal Régional 2 :

Date	Jnée	Domicile	Résultat		Extérieur	Observations
27/01/2019	14 ^e	AS ETOILE DE MATOURY	11	9	NST51 FUTSAL	Déposée le 28/01/2019
27/01/2019	14 ^e	AS GOLDEN STARS	7	8	REAL GUIANA FC	Déposée le 29/01/2019
27/01/2019	14 ^e	YANA SPORT ELITE	≠	≠	AS MORTIN	Feuille de match manquante
27/01/2019	14 ^e	AS JOB	5	4	MONTJOLY FC	Déposée le 28/01/2019 Courrier MONTJOLY FC

13^e journée du championnat futsal Féminin :

Date	Jnée	Domicile	Résultat		Extérieur	Observations
24/01/2019	13 ^e	AS ETOILE DE MATOURY	2	5	MONTJOLY FC	Déposée le 25/01/2019
27/01/2019	13 ^e	FC FAMILY	0	2	AS ASEKA	Déposée le 28/01/2019
27/01/2019	13 ^e	ASC THEMIRE	11	0	NST51 FUTSAL	Déposée le 29/01/2019
27/01/2019	13 ^e	DIALYZ TEAM	4	3	YANA SPORT ELITE	Déposée le 30/01/2019

13^e journée du championnat futsal Régional 1 :

Date	Jnée	Domicile	Résultat		Extérieur	Observations
27/01/2019	13 ^e	ASC KOUTE MO	4	11	AASK	
27/01/2019	13 ^e	DIALYZ TEAM	4	5	NST51 FUTSAL	
24/01/2019	13 ^e	ASC LATE ROUJ	3	4	FC FAMILY	
24/01/2019	13 ^e	LE RUBAN NOIR	5	4	ASC CCIG	
27/01/2019	13 ^e	FC BIG STAR	2	9	AS ETOILE DE MATOURY	

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Vu les matchs cités en référence,

Vu l'absence de dépôt de la feuille de matchs auprès du secrétariat de la ligue à ce jour,

Vu l'article 87 des règlements sportifs généraux de la LFG stipulant :

« 4. Le club recevant est chargé du dépôt de l'original de la feuille de match au secrétariat de la Ligue contre récépissé. Le délai est de soixante-douze (72) heures ouvrées après la rencontre. Les clubs pourront faire parvenir une copie de la feuille de match dans le délai susmentionné par télécopie ou courriel. A la demande de la commission compétente, le club devra être en mesure de produire un accusé de réception de son envoi. L'original devra être alors déposé au plus tard huit jours après le match au secrétariat de la ligue.

5. En cas de non transmission de la feuille de match dans les délais impartis, la commission compétente chargée de la gestion de la compétition devra sanctionner le club recevant par la perte d'un point au classement pour un match de championnat ou de la disqualification s'il s'agit d'un match de coupe. »

6. Si dans un délai d'un mois suivant la date de la rencontre, la feuille de match ou une copie en possession du club visiteur n'est toujours pas parvenue à la Ligue, malgré rappel de la commission

compétente publié au Bulletin Officiel d'Informations, il devra être considéré que le match n'a pas eu lieu. Les deux équipes devront être déclarées forfait et perdront le match par pénalité.

▪ **12^e journée du championnat futsal Régional 1 :**

Date	Jnée	Domicile	Résultat		Extérieur	Observations
20/01/2019	12e	AS ETOILE DE MATOURY	3	5	MONTJOLY FC	Déposée le 06/02/2019

La commission sanctionne le club **AS ETOILE DE MATOURY** de la perte d'un point au classement général.

▪ **14^e journée du championnat futsal Régional 2 :**

Date	Jnée	Domicile	Résultat		Extérieur	Observations
27/01/2019	14 ^e	YANA SPORT ELITE	≠	≠	AS MORTIN	Feuille de match manquante

La commission sanctionne **YANA SPORT ELITE ACADEMY** de la perte d'un point au classement général.

Le club est prié de déposer, dans les plus brefs délais, la feuille de match auprès du secrétariat de la Ligue de Football de la Guyane.

La commission demande au club **AS MORTIN** de ramener une copie du duplicata au secrétariat de la Ligue de Football de la Guyane.

RÉSERVES SUR FEUILLE DE MATCH, RÉCLAMATIONS, ÉVOICATIONS

▪ **12^e journée du championnat futsal Régional 2 du 06/01/2019 :**

▪ **AFFAIRE AS ETOILE DE MATOURY/MANA FUTSAL CLUB : Insuffisance de joueurs de l'AS ETOILE DE MATOURY**

La commission jugeant en premier ressort,

Vu la feuille de match cité en référence, signée par l'arbitre de la rencontre, à 11h11,

Considérant que le club de l'AS ETOILE DE MATOURY, s'est présenté avec 2 joueurs licenciés et inscrits sur la feuille de match,

Vu l'article 7 alinéa 2 des règlements des compétitions du futsal de la LFG stipulant que « l'équipe qui ne présentera pas au moins trois (3) joueurs dont le gardien en règle et en état de jouer au plus tard dix (10 minutes) après l'heure officielle du coup d'envoi, sera déclarée forfait et récoltera zéro (0) point. Tout club déclaré forfait sera pénalisé d'une amende de 150€, sauf si les éléments d'irresponsabilité venaient à être fournis. »

Considérant que l'équipe n'a pas fourni de motifs ni d'éléments sur l'absence de ses joueurs,

Par ces considérants,

La commission

Décide de donner match perdu par forfait au club de l'AS ETOILE DE MATOURY en Régional 2. Le club de l'AS ETOILE DE MATOURY perd sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) au bénéfice du MANA FUTSAL CLUB. Le club de l'AS ETOILE DE MATOURY marque 0 point au classement. Le club de l'AS ETOILE DE MATOURY est pénalisé de 150 euros d'amende. Le club de l'AS ETOILE DE MATOURY comptabilise un (1) forfait dans le championnat R2.

- **14^e journée du championnat futsal Régional 2 du 27/01/2019 :**
 - **AFFAIRE ASC JOB (5) / MONTJOLY FC (4) : COURRIER DU MONTJOLY FC**

La commission jugeant en premier ressort,

Vu la feuille de match cité en référence, signée par l'arbitre de la rencontre, à 17h12,

Vu le courrier du club de MONTJOLY FC signé par la Présidente,

Vu le rapport de l'arbitre,

Vu la programmation des matchs du 27/01/2019 diffusée à tous les clubs par courriel le 23/01/2019, qui précise que le match ASC JOB devait avoir lieu à 16h00,

Vu l'article 7 alinéa 2 des règlements des compétitions du futsal de la LFG stipulant que « **l'équipe qui ne présentera pas au moins trois (3) joueurs dont le gardien en règle et en état de jouer au plus tard 10 minutes après l'heure officielle du coup d'envoi, sera déclarée forfait et récoltera zéro (0) point. Tout club déclaré forfait sera pénalisé d'une amende de 150€, sauf si les éléments d'irresponsabilité venaient à être fournis.** »

Considérant que l'arbitre fait état de l'absence du club de l'ASC JOB, et relate avoir constaté les faits en sifflant le début et la fin du match,

Considérant que quelques minutes passant, l'arbitre de la rencontre décide de faire jouer le match avec l'accord des deux capitaines,

Considérant que sur son courrier, la Présidente du MONTJOLY FC reconnaît que son capitaine a accepté de jouer le match,

Considérant la présence d'une seule feuille de match qui atteste la bonne tenue du match,

Considérant que l'arbitre a fait une mauvaise application du règlement,

Mais, considérant qu'il appartenait au club capitaine du MONTJOLY FC de faire valoir son droit de ne pas jouer la rencontre,

Par ces considérants,

La commission

Décide de maintenir le score acquis sur le terrain.

La commission demande à la CRA de rappeler aux arbitres la procédure à mettre en place lors de l'absence d'une équipe 10 minutes après le coup d'envoi.

LICENCES MANQUANTES

Vu l'article 33 des règlements généraux sportifs de la LFG,

« Lors des matchs officiels, la non présentation de la licence entraîne une amende de **deux euros** par licence manquante (joueurs et dirigeants). »

Le Département futsal décide de sanctionner les clubs suivants :

- **12^e journée du championnat :**
 - **FÉMININ**

Clubs	Licence(s) manquante(s)	Prix de l'amende
AS ETOILE DE MATOURY	2	4,00 €
YANA FUTSAL CLUB	6	12,00 €

- **13^e journée du championnat :**
 - **FÉMININ**

Clubs	Licence(s) manquante(s)	Prix de l'amende
DIALYZ TEAM	1	2,00 €
YANA FUTSAL CLUB	10	20,00 €

▪ **9^e journée du championnat :**

▪ **VÉTÉRANS**

Clubs	Licence(s) manquante(s)	Prix de l'amende
FCBM	1	2,00 €
AS MORTIN	3	6,00 €

▪ **10^e journée du championnat :**

▪ **VÉTÉRANS**

Clubs	Licence(s) manquante(s)	Prix de l'amende
ASC CCIG	1	2,00 €
AS MORTIN	2	4,00 €
FC FAMILY	1	2,00 €

▪ **13^e journée du championnat :**

▪ **RÉGIONAL 2**

Clubs	Licence(s) manquante(s)	Prix de l'amende
AS GOLDEN STARS	1	2,00 €
MANA FUTSAL CLUB	5	10,00 €
AS ETOILE DE MATOURY	1	2,00 €
YANA SPORT ELITE ACADEMY	12	24,00 €
ASC JOB	1	2,00 €
AS MORTIN	2	4,00 €

▪ **14^e journée du championnat :**

▪ **RÉGIONAL 2**

Clubs	Licence(s) manquante(s)	Prix de l'amende
AS GOLDEN STARS	1	2,00 €
ETOILE DE MATOURY	1	2,00 €
ASC JOB	3	6,00 €

RETRAIT DE POINT(S)

Vu l'article 9 alinéa 4 des règlements des compétitions du département futsal de la LFG,

« L'équipe dont l'arbitre n'aura pas répondu aux désignations formulées par la sous-commission des désignations de la commission de régionale de l'arbitrage se verra sanctionnée d'un (1) point au classement général »

- **9^e journée du championnat :**

- **VÉTÉRANS**

Clubs	Matches	Retrait de point
ASC CCIG	ASC LATE ROUJ / AS MORTIN	1
FC BIG STARS	ASC LATE ROUJ / AS MORTIN	1
FC BIG STARS	NEWS BLACK / FC FAMILY	1
FC FAMILY	ASC LATE ROUJ / AS MORTIN	1
AS MORTIN	FC BIG STARS / ASC CCIG	1
AS MORTIN	MONTJOLY FC / FCBM	1
ASC CCIG	MONTJOLY FC / FCBM	1

- **10^e journée du championnat :**

- **VÉTÉRANS**

Clubs	Matches	Retrait de point
FC FAMILY	FC BIG STARS / NEWS BLACK	1
FC FAMILY	ASC LATE ROUJ / MONTJOLY FC	1
AS MORTIN	ASC CCIG / FC FAMILY	1
ASC CCIG	FC BIG STARS / NEWS BLACK	1

- **12^e journée de championnat**

- **RÉGIONAL 1 :**

Clubs	Matches	Retrait de point
NST51 FUTSAL	FC FAMILY / DIALYZ TEAM	1
ASC KOUTE MO	FC FAMILY / DIALYZ TEAM	1
FC BIG STARS PRODUCTION	FC FAMILY / DIALYZ TEAM	1
ASC CCIG	AASK / FC BIG STARS	1
RUBAN NOIR	AASK / FC BIG STARS	1
RUBAN NOIR	ASC CCIG / ASC LATE ROUJ	1

- **13^e journée de championnat**

- **RÉGIONAL 1 :**

Clubs	Matches	Retrait de point
ASC CCIG	ASC KOUTE MO / AASK	1
ASC CCIG	FC BIG STARS / ETOILE DE MATOURY	1
RUBAN NOIR	ASC LATE ROUJ / FC FAMILY	1

▪ **12^e journée de championnat**

▪ **FÉMININ**

Clubs	Matches	Retrait de point
AS ASEKA	ETOILE DE MATOURY / FC FAMILY	1
YANA SPORT ELITE	ETOILE DE MATOURY / FC FAMILY	1
NEWS BLACK	AS ASEKA / MONTJOLY FC	1
FC FAMILY	AS ASEKA / MONTJOLY FC	1
AS ASEKA	NST51 FUTSAL / YANA SPORT ELITE	1
FC FAMILY	NST51 FUTSAL / YANA SPORT ELITE	1

▪ **13^e journée de championnat**

▪ **FÉMININ**

Clubs	Matches	Retrait de point
NEWS BLACK	ETOILE DE MATOURY / MONTJOLY FC	1
NST51 FUTSAL	DIALYZ TEAM / YANA SPORT ELITE	1
FC FAMILY	DIALYZ TEAM / YANA SPORT ELITE	1
ETOILE DE MATOURY	DIALYZ TEAM / YANA SPORT ELITE	1
DIALYZ TEAM	FC FAMILY / AS ASEKA	1
NEWS BLACK	FC FAMILY / AS ASEKA	1
YANA SPORT ELITE	ASC THEMIRE / NST51FUTSAL	1
ASC ASEKA	ASC THEMIRE / NST51FUTSAL	1

CLASSEMENTS

Ce classement est à titre provisoire, l'homologation est de droit le trentième jour si aucune instance le concernant n'est en cours.

REGIONAL 1 FUTSAL			Classement général à la 13 ^{ème} journée											
Journée n°	Dimanche 27 janvier 2019		Equipes	Pts	J	G	N	P	F	BP	BC	Dif G	PP	
13	<	>	1	DIALYZ TEAM	30	12	10	0	2	0	52	29	23	4
			2	FC FAMILY	34	12	8	0	4	0	70	52	18	2
			3	AASK	33	12	7	1	4	0	60	44	16	1
			4	NST 51 FUTSAL	32	12	7	1	4	0	53	52	1	2
			5	MONTJOLY FC	31	11	7	1	3	0	55	35	20	2
			6	AS ETOILE DE MATOURY	29	12	6	1	5	0	68	58	10	2
			7	ASC KOUTE MO	22	12	5	0	7	0	71	66	5	5
			8	FC BIG STARS	21	12	4	0	8	0	37	57	-20	2
			9	LE RUBAN NOIR	18	11	6	0	5	0	47	40	7	11
			10	ASC LATE ROW	17	12	3	0	9	0	42	71	-29	4
			11	ASC CDIG	-1	12	0	0	12	0	34	85	-51	13
			12	AS MONTSINERY (FG)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

